

Le transport aérien est un enjeu majeur pour la prévention de la propagation du risque sanitaire à l'international



DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT
de passagers et de cargaisons

RAPIDITÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

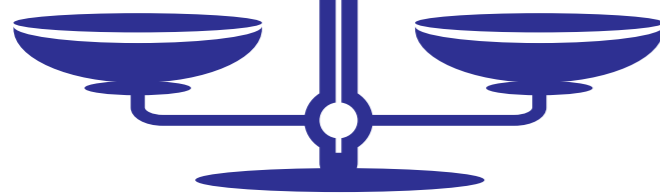
- ▶ temps limité pour l'évaluation du risque
- ▶ propagation rapide des maladies à l'international



NOMBREUSES POSSIBILITÉS D'INTERACTION entre voyageurs, le public et les employés de l'aéroport

Impératif d'une réponse équilibrée pour

garantir la protection de la santé publique



éviter toute interférence inutile avec le trafic et le transport internationaux

RÈGLEMENT SANITAIRE INTERNATIONAL

Les secteurs de la santé publique et de l'aviation, ainsi que d'autres parties prenantes, doivent gérer les événements de santé publique affectant le transport aérien afin d'éviter la propagation des maladies à l'international.



L'OMS fournit aux États Parties une directive relative à la gestion des événements de santé publique dans le transport aérien, afin d'éviter au maximum la propagation des maladies et de les accompagner durant le déroulement des procédures opérationnelles et la mise en place de mesures de santé publique.

La présente directive constitue une « boîte à outils » dans laquelle les pays pourront choisir les éléments les plus pertinents pour gérer leurs propres risques.

Pour télécharger l'intégralité de la directive comprenant le "Guide de gestion des événements de santé publique dans le transport aérien"

www.who.int/ihr/publications/ports_airports/en/

Pour plus d'informations

www.who.int/ihr/en/
E-mail : ihrpag@who.int

Co-financée par l'Union Européenne
(Accord de Contribution IFS/2013/321215 : Renforcement de la Santé et de la Sécurité dans les Ports, Aéroports et Postes-Frontières)



Organisation mondiale de la Santé

Organisation mondiale de la Santé
Avenue Appia 20 - CH-1211 Geneva 27, Suisse

GESTION DES ÉVÉNEMENTS DANS LE TRANSPORT AÉRIEN



URGENCES DE SANTÉ PUBLIQUE



Organisation mondiale de la Santé

ÉTAPE 1 DÉTECTION DE L'ÉVÈNEMENT aux points potentiels de risque pour la santé publique



- Détection au point d'origine**
 - Identification des cas suspects
 - Conformément aux recommandations de l'OMS, il peut être conseillé aux personnes infectées de retarder leur voyage
- Pendant la procédure d'embarquement**
 - Évaluation sanitaire
 - Dépistage
- Pendant le vol**
 - Procédures de santé publique applicables au personnel de cabine
- À l'arrivée ou en transit**
 - Investigation épidémiologique
 - Fiches de localisation de passagers « Volet santé de la déclaration générale d'aéronef »
- À destination**
 - Soins médicaux des personnes affectées
 - Évaluation sanitaire
 - Recherche des contacts

ÉTAPE 2 VÉRIFICATION DE L'ÉVÈNEMENT ET ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE DU RISQUE



CONFIRMATION de la présence d'un événement et recueil d'informations

ÉTAPE 5 ACTION DE SANTÉ PUBLIQUE

- Mobilisation sociale
- Hygiène et salubrité
- Déclarations de santé, évaluation sanitaire et soins médicaux, quarantaine et isolement, vaccination
- Recherche des contacts



ÉTAPE 4 ÉVALUATION DES RISQUES

- Aperçu de l'événement
- Évaluation de l'impact
- Capacité de confinement

Une évaluation rapide peut être nécessaire

ÉTAPE 3 ADOPTION IMMÉDIATE DE MESURES



- Partage de l'information avec les parties prenantes
- Nettoyage et désinfection
- Évaluation et soins médicaux
- Évacuation médicale
- Déroutement et stationnement de l'avion

COMMUNICATION - SURVEILLANCE

